

068 - LE LUYER - 04032019 - 15H00

Sujet: [INTERNET] Avis négatif projet éolien bois de Bouéry

De : Le-Luyer Agathe <agathe.le-luyer@vet-alfort.fr>

Date : Mon, 4 Mar 2019 15:00:24 +0000

Pour : "pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr" <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Bonjour Monsieur le Président de la commission d'enquête et Messieurs les commissaires enquêteurs,

Vous trouverez ci-joint l'expression de mon avis négatif quant au projet éolien dans le bois de Bouéry.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cet avis,
Cordialement,

Agathe Le Luyer

avis négatif.pdf	Content-Description: =?iso-8859-1?Q?avis_n=E9gatif.pdf?= Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
------------------	--

Sujet : avis défavorable pour le projet éolien

A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête et de Messieurs les commissaires enquêteurs.

Ma famille étant originaire de Mailhac sur Benaize, mes grands-parents m'ont transmis leur implication pour la nature et pour les animaux de cette région.

Bientôt vétérinaire, je suis stupéfaite que l'on puisse envisager de détruire une réserve de biodiversité sous couvert d'une dynamique de développement d'énergie dite « verte ». Bouéry est la forêt la plus ancienne en Basse-Marche, il n'existe pas d'autre forêt de cette ampleur dans cette région située au cœur de la Trame verte et Bleue. Entourée d'un bocage préservé, riche de ses zones humides, elle contribue à la préservation de nombreuses espèces protégées et d'un riche écosystème végétal.

Je connais cette forêt, et je sais qu'une surface de 250 hectares de bois dans la région est rare. Elle résiste depuis des centaines d'années à l'exploitation irraisonnée.

Pourquoi aujourd'hui vouloir la détruire ?

La cause « écologique » ne peut être servie par ce projet de morcellement d'un bois de cette ampleur.

J'ai appris au cours de mes études que le défrichement forestier en faveur de l'implantation éolienne n'était pas vu d'un bon œil par les ingénieurs agronomes, ainsi, lors de mon concours d'entrée pour les écoles vétérinaires et d'ingénieurs agronomes en 2015, les enseignants de l'école d'AgroParisTech auxquels j'avais exposé mon implication dans la défense de ce bois face à ce projet ne m'ont pas crue, m'expliquant qu'aucun projet éolien ne pourrait justifier un défrichement.

Aujourd'hui, et malgré des avis en majorité négatifs suite à la commission d'enquête de fin 2018, le défrichement a déjà été accepté. Ce défrichement à lui seul, aura pour conséquence un morcellement de l'environnement de nombreuses espèces. La création de travée et d'îlots gravillonnés ne permet pas le développement de la vie.

De plus, au-delà de l'impact pour la forêt et pour les espèces qu'elle abrite, aucune étude n'a été effectuée sur l'impact de cette implantation sur les élevages alentours quant aux bruits et ombres portées surtout : nous savons que les bovins ont une accommodation visuelle défaillante et la présence de ces ombres peut constituer un trouble important pour leur bien-être, encore un sujet mis sous silence pour favoriser cette implantation.

Ainsi, je vous envoie mon avis fortement négatif pour ce projet tant au point de vue du morcellement de la forêt par le défrichement (malheureusement déjà accepté) qui aura à lui seul un impact néfaste sur la biodiversité animale et végétale, mais surtout pour le projet éolien représentant un impact négatif d'autant plus vaste pour toutes les populations animales de la région ou ayant un trajet migratoire ou de nichée en Basse-Marche.

Cette forêt est déjà meurtrie par le défrichement qui n'aurait selon moi pas dû être autorisé, les études et l'enquête publique précédente y étaient déjà opposées. Le préfet en a décidé autrement, arrêtons les dégâts.

De nombreuses associations vous ont déjà alerté sur le mal-fondé de ce projet. Il est insensé de compromettre le réservoir écologique que constitue cette forêt au nom de la transition énergétique. Il existe d'autres endroits plus appropriés qui auront moins d'impacts environnementaux.

Je vous remercie d'essayer d'entendre et de comprendre ma vision du monde de demain, celle de la préservation d'espèces menacées. La modernité, l'avenir doit se construire dans le respect de l'environnement. Deux siècles ont suffi pour mettre en danger notre planète et notre vie sur Terre, la transition énergétique doit nous aider à y remédier mais pas en menaçant davantage des écosystèmes déjà bien fragilisés.

En vous remerciant à nouveau de l'intérêt que vous porterez à cet avis, je vous prie de recevoir, Messieurs les commissaires enquêteurs, mes sincères salutations.

Agathe Le Luyer,